



*Mairie*  
*38142 Besse en Oisans*

Téléphone : 04 76 80 25 80  
email : mairie.besse38@orange.fr

## COMPTE RENDU DE LA REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 07 AVRIL 2025 A 18h00

### ORDRE DU JOUR

- Approbation du PV de la dernière réunion
- Approbation du CFU (Compte Financier Unique en remplacement du Compte de Gestion et du Compte Administratif)
- Vote du Budget 2025 et décisions annexes (fiscalité, participations, subventions...)
- Programmation des travaux, commandes, demandes de subventions
- Borne de recharge pour véhicule électrique : nouveau plan de financement
- Gestion du personnel communal : point sur le recrutement secrétariat
- Nouvelles redevances Agence de l'Eau
- Logements communaux ancienne école : points sur les loyers
- Evolution du Conseil en énergie partagée vers Batiwatt
- CIAS – CAF : renouvellement de la convention territoriale
- Urbanisme : Point sur les dossiers en cours
- Point sur la CCO et les différents syndicats
- Questions diverses
- Préparation de l'ordre du jour de la prochaine réunion

En préambule de la réunion, le PV de la réunion du 17/02/2025 est approuvé à l'unanimité

### **APPROBATION DU CFU :**

Pour rappel le CFU (Compte Financier Unique) est un document budgétaire unique établi conjointement par la Mairie et le Service de Gestion Comptable de La Mure qui remplace à la fois le Compte de Gestion (anciennement établi par le SGC) et le Compte Administratif (anciennement établi par la Mairie).

Ainsi les résultats de 2024 sont arrêtés comme suit :

#### **Investissement : (PM BP = 334 641.26)**

##### Dépenses :

Réalisé : 111 573.24 €  
Reste à réaliser : 0.00 €

##### Recettes :

Réalisé : 222 672.48 €  
Reste à réaliser : 0,00 €

Résultat d'investissement 111 099.24 €  
Report N-1 52 384.83 €  
Résultat cumulé au 31/12/2024 163 484.07 €

#### **Fonctionnement : (PM BP = 512 413.53)**

##### Dépenses :

Réalisé : 346 715.64 €

##### Recettes :

Réalisé : 450 813.38 €

Résultat de fonctionnement 104 097.74 €  
Report N-1 109 349.53 €  
Résultat cumulé au 31/12/2024 213 447.27 €

### **AFFECTATION DES RESULTATS 2024 SUR LE BP 2025 :**

Compte tenu des résultats de 2024, mentionné ci-dessus, il est décidé :

- D'inscrire le résultat d'investissement cumulé au Budget Primitif 2025, en solde d'exécution de la section d'investissement reporté article **001 (recettes)** pour la totalité soit **+ 163 484.07 €**
- D'affecter une part du résultat de fonctionnement 2024 au Budget Primitif 2025 en excédent de fonctionnement capitalisé (section d'investissement), **article 1068 pour 100 000.00 €**

- D'inscrire le solde du résultat de fonctionnement 2024 au Budget Primitif 2025 en résultat d'exploitation reporté article **002 (recettes)**, pour la somme de **113 447.27 €**.

### VOTE DU BUDGET 2025 :

Le Budget Primitif 2025 est voté comme suit :

- |                               |                     |
|-------------------------------|---------------------|
| • Section de fonctionnement : | <b>517 707.27 €</b> |
| • Section d'investissement :  | <b>444 474.07 €</b> |
| <b>SOIT TOTAL DU BUDGET :</b> | <b>962 181.34 €</b> |

### DECISIONS BUDGETAIRES ANNEXES :

- **Autorisation de transfert de crédits au sein d'une même section :** Pour rappel, suite au passage au nouveau plan comptable M57 au 01/01/2023, les « dépenses imprévues » sont supprimées et remplacées par une autorisation donnée au Maire de transfert de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5%
- **Fiscalité :** les taux d'imposition communaux (Taxes Foncières, Taxe d'Habitation, CVAE) restent inchangés par rapport à 2024
- **Assainissement (SACO) :** reconduction pour 2025 de la prise en charge par la Commune de la totalité de la part fixe (abonnement) de la redevance d'assainissement, ce qui représente 147.40 € par abonné pour une année complète
- **Attribution de subventions de fonctionnement** pour l'année 2025 à des associations locales. A noter que d'autres subventions seront attribuées en fonction des demandes à venir
- **Acquisition de mobilier :** un ancien locataire n'ayant pas la possibilité d'emmener ses meubles, il a été proposé que la Commune les rachète.  
Compte tenu que cela représente un plus pour la location, décision de rachat acceptée.

### PROGRAMMATION DES TRAVAUX SELON BP 2025 :

Comme vu lors de la réunion du 07/02, il est convenu que le budget 2025 est établi dans la continuité de celui de 2024, avec inscriptions des travaux déjà programmés ou projetés :

- Finalisation des travaux de réfection suite à dégâts d'intempéries de décembre 2023
- Poursuite et achèvement du programme de restauration du patrimoine bâti (voies et placettes), avec notamment la réfection de La Placette actuellement en cours
- Réfection voirie Route de la Lisière (les travaux doivent se faire en coordonnées avec l'installation d'un nouveau poste transfo par TE38 pour renforcement du réseau du village)
- Réhabilitation du camping : une étude de prévention des risques va être lancée sur demande des services de l'Etat et divers aménagement devront être faits pour que le camping puisse de nouveau accueillir des campeurs dans de bonnes conditions pour la saison estivale
- Installation d'une borne de recharge pour véhicule électrique
- Révision-mise aux normes du système de chauffage et de production d'eau chaude sanitaire de la Résidence Saint André. Compte tenu du coût important de remise aux normes du système solaire, une solution alternative est en cours d'étude.
- Classement des voies communales hors village
- Certification des adresses du village (mise à jour sur le fichier national)
- Travaux divers sur ouvrages d'eau
- Création d'une DZ

### BORNE DE RECHARGE POUR VEHICULE ELECTRIQUE :

L'installation d'une borne de recharge est prévue, en coordonnées avec les travaux TE38 (poste transfo sur le parking Beyer et pré raccordement du camping). Un nouveau plan de financement actualisé a été établi par TE38 et adopté par la Commune.

### GESTION DU PERSONNEL COMMUNAL : point sur le recrutement secrétariat

La première offre d'emploi s'est avérée infructueuse, la personne qui devait venir courant avril s'étant désistée. La CCO a relancé une nouvelle offre d'emploi.

Suite à la réunion du 07/04, la future secrétaire de Mairie a été recrutée. Son arrivée est prévue le 20 mai. En attendant son arrivée, le service commun de secrétariat de la CCO et la 1<sup>er</sup> adjoint géreront les urgences et les permanences du public des mardis après-midi.

## AGENCE DE L'EAU : NOUVELLES REDEVANCES A PARTIR DE 2025

L'Agence de l'Eau a remplacé les « Redevance de pollution domestique » et « Redevance pour modernisation des réseaux de collecte domestique » par de nouvelles redevances dont les libellés et taux, adoptés par le Conseil Municipal, sont les suivants :

- Redevance performance des réseaux d'eau potable : 0.01 € / m3
- Redevance sur la consommation d'eau potable : 0.43 € / m3
- Redevance de performance des systèmes d'assainissement collectif (SACO) 0.01 € / m3
- Redevance pour prélèvement de la ressource en eau (calculée par rapport à la redevance payée par la Commune en N-1 / nombre de m3 facturés, arrondi au centime près.) 0.11 € / m3

## LOGEMENTS SUR ANCIENNE ECOLE : POINT SUR LE MONTANT DES LOYERS

Pour rappel, les 2 appartements de l'ancienne école sont actuellement libres à la location en même temps. Compte tenu de la vétusté de certains équipements, des travaux ont été nécessaires avant de pouvoir les re proposer à la location (peinture murale, sol, plan de travail cuisine, évier etc.)

Compte tenu de ces améliorations, il est décidé de réévaluer les montants de location de ces 2 appartements comme suit :

- Appartement « Violettes » : 370 € / mois
- Appartement « Edelweiss » : 380 € / mois

(Révisable tous les ans)

En option la location du mobilier (pour un des 2 appartements) est fixé à 20 € / mois (*sans clause de révision, en précisant qu'aucun renouvellement (même pour usure normale) ne sera réalisée par la commune, propriétaire bailleur. La location du mobilier s'entend pour toute la durée du bail*)

Le Diagnostic de Performance Energétique de ces 2 logements est programmé courant avril.

## TE 38 : EVOLUTION DU « CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE » VERS « BATIWATT »

TE38 fait évoluer le service de Conseil en Energie Partagée vers BATIWATT, un dispositif d'accompagnement plus complet et mieux adapté aux enjeux de consommation et d'économie d'énergie.

## RENOUVELLEMENT DU CONTRAT GLOBAL TERRITORIAL

La Convention territoriale globale (CTG) est une démarche qui vise à mettre les ressources de la Caf, tant financières que d'ingénierie, au service d'un « projet de territoire », afin de délivrer une offre de services complète, innovante et de qualité aux familles. Tous les champs d'intervention de la Caf peuvent être mobilisés : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, animation de la vie sociale, accès aux droits, logement, handicap etc. L'enjeu est de s'extraire des démarches par dispositif pour privilégier une approche transverse partant des besoins du territoire.

Renouvellement de la convention actuelle pour une nouvelle période allant de 2025 à 2029

## AUTRES POINTS A L'ORDRE DU JOUR :

- **Urbanisme** : Point sur les dossiers en cours
- **Point sur la CCO et les différents syndicats**

## QUESTIONS DIVERSES :

- **Acquisition d'un coffret d'alimentation électrique type « marché »** : pour permettre l'accès à l'électricité pour les manifestations ponctuelles (concerts, animations...). Ce coffret étant mobile, il pourra être utilisable à différents endroits du village
- **Indisponibilité du Maire** : Le Maire étant toujours indisponible pour raisons médicales, c'est Mme OUGIER Irène, 1er adjoint qui, par délégation du Maire, assure l'interim et la gestion de la Commune en attendant un retour à une situation normale.  
Le Conseil Municipal tient d'ailleurs à remercier Mme OUGIER Irène qui, avec l'aide technique du secrétariat, a su reprendre la gestion de la Commune et assurer de ce fait la continuité des services

## PREPARATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- La prochaine réunion du Conseil Municipal est programmée courant juin 2025 :
  - Travaux en cours : programmation, avancement, commandes
  - Suivi du Budget
  - Secrétariat et gestion communale : point sur la situation
  - Questions diverses

L'ordre du jour pouvant être modifié et/ou enrichi selon l'actualité et les besoins de la commune

